

LES RÈGLES D'ISOLEMENT

Elèves	À l'école	Covid+	<ul style="list-style-type: none"> Éviction de 5 jours si pas de symptômes depuis 48h et si le test PCR ou antigénique réalisé le 5^{ème} jour est négatif. ou de 7 jours dans les autres cas
		Cas contact	<ul style="list-style-type: none"> Appeler les parents et leur fournir les attestations à remettre à la pharmacie pour obtenir 3 auto-tests gratuits ainsi que l'attestation sur l'honneur que les autotests seront faits- attention, ils ont jusqu'à 16h pour venir récupérer leur enfant les tests sont à faire à J0, J2 et J4 - une seule attestation sur l'honneur pour l'ensemble des tests le décompte est à faire pour chaque enfant - tous les tests à J0 ne seront pas faits à la même date pour chaque élève : on prend comme J0 le 1^{er} autotest de l'enfant les élèves qui ont eu la covid dans les derniers 2 mois (+ de 7 jours mais - de 2 mois) n'ont pas d'éviction et pas de test - les parents fournissent le test PCR antigénique de fin de maladie pour revenir en classe Bien sûr si le test est négatif, l'élève revient en classe
	Dans la famille	Covid+	<ul style="list-style-type: none"> C'est l'ARS qui gère ces cas - ne rien fournir aux parents procédure semblable à celle de l'école
		Cas contact	<ul style="list-style-type: none"> C'est l'ARS qui gère ces cas - ne rien fournir aux parents procédure semblable à celle de l'école mais avec un test PCR ou antigénique à J0. Si négatif, retour en classe et auto-tests à J2 et J4
Adultes	À l'école	Covid+	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir direction et pôle de remplacement de façon classique (direction+pôle de remplacement+secrétariat IEN) en essayant de donner l'approximation la plus exacte de son arrêt Si vacciné : test à 5 jours si pas de symptômes depuis 48h ou test à 7 jours en cas de symptômes Si pas vacciné : 10 jours d'isolement
		Cas contact	<ul style="list-style-type: none"> L'enseignant continue sa journée de travail lorsque cas positif dans sa classe : pas d'isolement et pas de test <u>Autres situations de cas contacts à risques (repas, café, réunion ...)</u> : Si vacciné : test PCR ou antigénique à J0 et retour si négatif puis auto-tests à J2 et J4. Si l'enseignant a contracté la COVID depuis moins de 2 mois, et plus de 7 jours : pas d'isolement et pas de dépistage Si pas vacciné : 7 jours d'isolement et test si pas de symptômes dans les 48h ou 10 jours en cas de symptômes
	Dans la famille	Covid+	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les recommandations de l'ARS Les certificats d'isolement sont à trouver sur ameli.fr
		Cas contact	
<p>Les élèves ne sont pas considérés comme cas contact si un adulte (enseignant, AESH, ATSEM) est cas positif On ne conserve pas les attestations plus de 7 jours</p>			